



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Grenoble, le 25 janvier 2016

Christian Champendal
IA-IPR LV–Anglais

à
Mesdames/Messieurs les professeurs de
langue des sections tertiaires concernées

S/c
Mesdames/Messieurs les Chefs
d'Établissements

Rectorat

Collège
des Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
(CIPR)

Discipline

Réf N° ...
Affaire suivie par
Christian Champendal

Téléphone
04 76 74 70 67

Télécopie
04 76 74 70 55

Mél :
christian.champendal@ac-
grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021 Grenoble cedex

Objet : Contrôle en cours de formation (CCF) en langues vivantes (LV) - en spécialités de technicien supérieur (STS) tertiaires

Référentiels: Tourisme (**Tour**) - Arrêté du 5 avril 2012 ; Assistant de gestion PME-PMI (**AGPP**) et Communication (**Comm**) ; Commerce International (**CI**) : arrêté du 24 juillet 2007 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « commerce international à référentiel commun européen » modifié, Annexe III de l'arrêté du 24 juillet 2008, arrêtés du 23 septembre 2009, du 26 avril 2011, du 10 octobre 2011 et du 22 juin 2012

Madame, Monsieur,

L'inspection de langues vivantes organise le pilotage pour la session 2016 du contrôle en cours de formation en langues des spécialités de technicien supérieur tertiaires concernées, de la façon suivante :

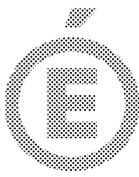
1. Calendrier et suivi des situations d'évaluation

a) Spécialités dont seule **une situation de compréhension de l'oral** est évaluée en CCF en LV au cours du **deuxième trimestre** de la **deuxième année** : **AGPP** et **Comm**.

Cette situation d'évaluation fera l'objet, d'une remontée des propositions de notes de CCF, à l'aide du fichier de saisie déjà utilisé l'an dernier adressés par voie de messagerie électronique, lorsque les CCF seront terminés, c'est-à-dire avant la date limite du **vendredi 8 avril 2016**.

b) Spécialités dont **plusieurs situations** sont évaluées en CCF en LV au cours de la **deuxième année** : **CI** (**deux** situations d'évaluation, écrite et orale, correspondant aux activités langagières évaluées en épreuve ponctuelle : compréhension de l'écrit, production et interaction écrites, compréhension de l'oral en français, production et interaction orales)

NB : Les **modalités** des épreuves orales sont définies aux pages 10-11 de la Circulaire nationale d'organisation du BTS « Commerce international à référentiel commun européen » - Session 2016 (Académie Nancy-Metz).



2/2

Les situations d'évaluation feront l'objet d'une remontée groupée des propositions de notes, à l'aide du fichier de saisie, par voie de messagerie électronique, lorsque l'ensemble des CCF seront terminés, c'est-à-dire avant la date limite du **vendredi 27 mai 2016**

c) Spécialités dont **plusieurs situations** sont évaluées en CCF en LV au cours de la **première année** (semestre 2 - niveau B1) et de la **deuxième année** (semestre 4 - niveau B2) : **Tourisme**.

*Comme l'indique le référentiel, chacune des deux situations d'évaluation dans chacune des langues poursuit des objectifs identiques et se déroule selon le même schéma. L'étudiant se voit remettre un ensemble de documents (de l'ordre de 3 ou 4) sur la base desquels il doit réaliser **deux tâches à caractère professionnel** qui doivent mobiliser :*

- la compétence d'expression écrite ou de traduction/adaptation en français d'un document en langue étrangère (ou, de la traduction/adaptation en langue étrangère d'un document en langue française) pour la première tâche ;
- la compétence d'expression orale en continu pour la seconde tâche.

Les situations d'évaluation de l'année ou des deux années le cas échéant feront l'objet d'une remontée du fichier de saisie des propositions de notes de CCF par voie de messagerie électronique, lorsque l'ensemble des CCF de chaque groupe seront terminés, avant la date limite du **vendredi 27 mai 2016**.

NB: Les dates des sessions d'évaluation retenues ainsi que tous les autres éléments d'information pédagogiques y seront renseignés.

Toutes les spécialités concernées retourneront les grilles de saisie des notes à l'adresse du CCF en LV: ccf.anglais@ac-grenoble.fr

Vous procéderez à la saisie des notes définitives de vos candidats sur le logiciel Lotanet après cette transmission à l'adresse électronique du CCF, harmonisation par l'inspection pédagogique et envoi d'un message général d'autorisation par la DEC à tous les sites concernés.

2. Ressources pour le CCF

L'espace collaboratif de mutualisation QuickR de la DAAF est en service : salle "Langues - CCF en BTS". Afin de renouveler le fonds il est utile d'y déposer vos propres documents à l'adresse: <https://espacecollaboratif.phm.education.gouv.fr/LotusQuickr/daaf-grenoble/PageLibraryC1257AC3003B5905.nsf?Login&RedirectTo=%2FLotusQuickr%2Fdaaf-grenoble%2FPageLibraryC1257AC3003B5905.nsf> (s'y connecter avec l'identifiant "ccfbts" et le mot de passe "ccfbts").

Des ressources sont à disposition sur le site académique interlangues à la rubrique « LVE BTS ». Les documents utiles au CCF sont consultables à l'adresse:

www.ac-grenoble.fr/disciplines/interlangues/articles.php?lng=fr&pg=578

Nous vous remercions par avance cordialement pour votre collaboration.

Christian Champendal IA-IPR LV-anglais